

TRAVAUX SUR LES RD 903, RD 67E ET RD 140 COMMUNE DE MONTSENELLE

Dans la cadre de la sécurisation des RD 903, RD 67^E et RD 140, des travaux départementaux ont débuté aujourd'hui. Ils consisteront à réaliser un nouvel aménagement du bourg de Lithaire sur la commune de Montsenelle.

Les travaux routiers devraient débuter **ce mercredi 18 septembre 2019 pour une durée prévisible de 10 semaines**. Ils consistent à réaliser **l'aménagement du bourg de Lithaire**, avec réalisation de bordures et d'un plateau surélevé, ainsi que le renforcement de la chaussée et le renouvellement de la couche de surface par mise en œuvre de matériaux bitumineux (« enrobés »). Les travaux ont été confiés à l'entreprise **EUROVIA, Agence de Périers**.

Afin de réaliser ces travaux en toute sécurité, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place :

- **Du 18 septembre au 8 octobre et du 1er au 30 novembre 2019 :**
 - circulation par alternat sur la RD 903 à l'intérieur de l'agglomération de la commune déléguée de Lithaire ;
 - circulation interdite sauf transports scolaires, riverains et accès commerces sur les RD 140 et RD67E à l'intérieur de l'agglomération de la commune déléguée de Lithaire.

- **Du 8 au 31 octobre 2019 :**
 - circulation interdite sauf transports scolaires, riverains et accès commerces sur les RD903, RD140 et RD67E à l'intérieur de l'agglomération de la commune déléguée de Lithaire ;
 - en venant de Carentan-Les-Marais, tous les usagers, sauf transports scolaires, riverains et accès commerces, seront déviés à partir de la commune déléguée de Saint-Jores (Carrefour RD 903/24), en direction de Périers via la RD 24 pour rejoindre le carrefour giratoire à la sortie de Périers (RD 24/RD 900) et rejoindre la RD 900, direction Lessay. A Lessay, suivre La Haye ;
 - à La Haye, tous les usagers, sauf transports scolaires, riverains et accès commerces, seront déviés, en direction de Lessay via la RD900 pour rejoindre le carrefour giratoire de Lessay (RD 900/RD 2) et rejoindre la RD 900, direction Périers. A Périers, suivre Carentan.

Les déviations seront mises en place par l'Agence Technique Départementale des Marais telles que définies selon le plan de déviation ci-joint. **L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu** pendant toute la période de travaux. A la fin de ces derniers, la circulation sera ensuite rétablie pour l'ensemble des voies.

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet

02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Alexandra de Saint Jores

02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr

Alice Streiff

02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
alice.streiff@manche.fr